



PROCES-VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 30 JANVIER 2025

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU GRAND GUÉRET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier, à seize heures quarante-cinq, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, à la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les Membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 24 janvier 2025

Étaient présents : M. Eric CORREIA, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLÉDIÈRE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE

Étaient excusés.ées et avaient donné pouvoir de vote : M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Bernard LEFEVRE

Étaient excusés.ées : M. Eric BODEAU, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 1

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres ne participant pas au vote : 0

Nombre de membres votants : 11

Quorum : 9 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Alex AUCOUTURIER

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19/12/24

Le procès-verbal précité est adopté à l'unanimité des membres.

2- DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE SERVICE ODONTOLOGIE DU CENTRE HOSPITALIER DE GUÉRET ET LE POLE PETITE ENFANCE DU GRAND GUERET

Délibération n°19/25 du 30/01/25

8-Domaines de compétences par thèmes 8.2 Aide Sociale

Rapporteur : Mme Armelle MARTIN

Les professionnels du service odontologie du Centre Hospitalier (CH) de Guéret souhaitent réaliser des actions de prévention au sein des établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

L'objectif est de communiquer sur la santé bucco-dentaire auprès des enfants, de leurs parents et des professionnels du service Petite Enfance.

Une convention partenariale, jointe en annexe, fixe les modalités d'intervention des agents du CH Guéret dans les structures du service Petite Enfance.

Ce partenariat ne donne lieu à aucune compensation financière entre les parties.

Est joint en annexe du projet de délibération :

- Convention partenariale entre le service odontologie du CH Guéret et le Pôle Petite Enfance du Grand Guéret

Considérant que ce partenariat participe à l'objectif du service public de la Petite Enfance de soutien de la qualité des modes d'accueil,

Considérant que ce partenariat permet d'assurer des actions de prévention en santé bucco-dentaire par des professionnels de santé auprès des enfants, de leurs parents et du personnel du service Petite Enfance.

Vu la délibération n°124/20 du 24 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire dans le cadre des conventions de partenariat des activités du Pôle Petite Enfance,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver la convention partenariale entre le service odontologie du CH Guéret et le Pôle Petite Enfance du Grand Guéret tel que ci-annexée,***
- ***d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à la Petite Enfance, à signer la convention de partenariat, tous les documents et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

SÉANCE CLOSE A 16h55.